

Version amendée le 15 mars 2024

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Nicolet

Le 26 mars 2024 à 18 H 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

www.desjardins.com/caissedenicolet

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023;
- Adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* (ci-après le « RIC »);
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour;
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes).

Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration.

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à modifier l'article 8.1 du RIC de manière à diminuer de douze (12) à onze (11) le nombre d'administrateurs siégeant au conseil d'administration. Le poste à abolir est un poste vacant échéant au 31 décembre 2025. Cette modification prendra effet dès son adoption, avant la période des élections.

Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit 4 postes pour un mandat de 3 ans et 1 poste pour un mandat de 2 ans. Toutefois, si la modification proposée à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il y aura 4 postes à pourvoir au conseil d'administration, tous d'une durée de 3 ans.

Veillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 février à 16 H 00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

ANCTIL, Pierre-Alexis

MIGNAULT- PROULX, Judith

COUTURE, Sébastien

PROULX, France

LEFEBVRE, François

RHEAULT, Nathan

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caissedenicolet ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 20 février 2024

Stéphanie O'Bomsawin Gauthier, secrétaire